



## Procés qui fait suite a un plainte pour incitation a l'avortement

Par **fatty**, le **07/03/2008** à **14:59**

bonjours j'ai déposé une plainte au prés du procureur pour tentative d'avortement contre mon mari qui m'a mise dehors du domicile conjugal suite a mon refus d prendre cytotec un medicament abortif interdit en algerie une fois chez mes parent il n'a pa arrtete de m'harceler par sms m'obligeant a faire une ivg seulement suite au analyses il s'est avéré que je n'etais pas enceinte le procureur a donné suite en nous convoquant et il a fixé une date prochaine pour procès quesue mon mari encoure et dois-je prendre un avocat et puis je me constituer partie civile ? merci a vous

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **00:40**

Bonjour

en effet il est vivement conseillé de prendre unavocat

Vous trouverez ci joint le lien du site des CDAD. Le CDAD de votre département peut vous aider à demander l'aide juridictionnelle vous renseigner sur la procédure vous conseiller un avocat... faites un copier/coller

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Restant à votre disposition